



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Rentrée 2021 : ça s'annonce mal...

P 2

Droits des Femmes : une priorité absolue !

P 4 et 5

Pandémie : La FSU CR PACA toujours là !

P 6

Assurance chômage : un sursis pour les chômeurs

P 7

Le journal de la FSU13

**Salaires,
Conditions de
Travail, Postes...**

**Grève Nationale
Education**

CGT, FO, FSU, SNALC, Solidaires

Mardi 26 janvier

**Toutes
et tous
mobilisé-es**

**Agenda militant ?
Infos diverses ?**

**Visitez le site de la FSU 13
<https://fsu13.fsu.fr>**

EDITO

Les militant.e.s de la FSU13 souhaitent à tous les agent.e.s le courage, la force et la détermination pour faire de 2021 une « bonne année ». Car c'est bien de nous que cela dépend. Le choix du gouvernement de maintenir sa politique de suppressions de moyens du service public, d'austérité salariale pour les agents de la fonction publique, de réformes délétères pour les personnels comme pour les usagers, le disqualifie.

2021 ne sera une bonne année que si nous savons amplifier le rapport de force pour imposer d'autres orientations. L'agenda syndical du début du mois de janvier nous ouvre d'emblée des perspectives : manifestation aux flambeaux à Marseille le 12 janvier pour la défense des droits sociaux, Assises départementales de l'éducation prioritaire le 15 janvier, journée de mobilisation du supérieur le 19, en même temps que les AED.

Annoncée dès le mois de décembre, la grève du 26 janvier dans l'éducation et l'enseignement supérieur, pour les salaires, les moyens d'enseignement et les conditions de travail, se prépare dès maintenant dans les écoles et les établissements scolaires. Au-delà du refus des suppressions de poste à la rentrée 2021, les personnels de l'éducation nationale entendent mettre sur le devant de la scène la nécessité absolue de revaloriser les métiers de l'éducation pour répondre à la crise des recrutements.

La crise économique et sociale consécutive à l'épidémie est devant nous. Elle durera plusieurs années et frappera de plein fouet une jeunesse fragilisée. L'éducation et les services publics sont la réponse incontournable pour un pays qui ne voudrait pas insulter l'avenir. C'est à nous de l'imposer, c'est pourquoi nous aurons aussi toute notre place aux côtés des salariés du privé dans la journée de mobilisation inter-professionnelle du 4 février.

Dans le courage de ceux qui sont en première ligne, dans la solidarité de ceux qui servent l'intérêt général, dans la chaleur des relations avec nos proches, nos collègues et nos camarades, puisons la force de faire nous-mêmes de 2021 une bonne année, de justice et de conquête sociale.



*Caroline Chevé
Secrétaire générale de la
FSU 13*

Rentrée 2021 dans le 2nd degré : la mobilisation s'impose

Ce sont 60 postes d'enseignants qui seront supprimés dans notre académie à la rentrée prochaine pour 2 500 élèves de plus ! Augmentation des effectifs par classe, options sacrifiées, demi-groupes supprimés... : avec ce budget d'austérité, c'est la casse du Second degré qui se poursuivrait. La promesse de compensation de moyens en heures supplémentaires, alors qu'elles sont déjà pour l'essentiel non consommées, marque le mépris de ce ministère pour nos conditions de travail.

Notre académie sera également le lieu d'une expérimentation de contractualisation des moyens. Si la carte actuelle de l'Education prioritaire est maintenue pour une année supplémentaire, certains établissements de l'Education Accompagnée pourraient obtenir un renforcement de leurs dotations, à condition d'explicitier des projets éducatifs particuliers et de s'engager sur des objectifs pédagogiques. Alors que cette expérimentation se prépare dans le cadre d'un budget restreint, les craintes sont fortes sur un redéploiement de moyens entre établissements en difficulté. Surtout, cette expérimentation pourrait être

étendue à l'ensemble de l'Education prioritaire pour la rentrée 2022 : les moyens supplémentaires actuellement attribués aux collèges REP et REP+ seraient alors conditionnés à des contrats d'objectifs. Dans un contexte de baisse continue des moyens, la contractualisation serait un moyen de pression pour justifier des suppressions de postes et constituerait un outil de management pour modifier nos pratiques professionnelles.

Soyons nombreux le 26 janvier à combattre les suppressions de postes, la casse de l'Education prioritaire et les DGH au mérite !

Julien Marec



Priorité au primaire pour la rentrée 2021, vraiment ?

L'académie d'Aix-Marseille se voit doter de 190 postes supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire. Si cette dotation est positive, elle ne compensera cependant pas le sous-investissement chronique dans l'école primaire même avec la baisse attendue du nombre d'élèves.

En effet, une partie de ces postes sera consacrée à la poursuite des dédoublements des grandes sections en REP+, voire en REP, ainsi qu'à une augmentation des décharges de certaines directions d'écoles.

La consigne ministérielle de limitation à 24 des effectifs en GS et CP hors Education Prioritaire devra également voir le jour. Enfin, on peut imaginer qu'une partie de l'enveloppe pourrait être destinée aux Contrats Locaux d'Accompagnement, expérimentation locale de la réforme de l'Education Prioritaire. Ainsi le moratoire des fermetures de classe en milieu rural est abandonné pour 2021.

La prochaine carte scolaire s'annonce donc particulièrement difficile et sera certainement douloureuse pour bien des écoles...

A ce jour, le DASEN n'a pas communiqué les éléments politiques d'utilisation de la dotation.

La rentrée 2021 correspondra également à celle de l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale. Cette réforme, qui verra le concours déplacé en fin de master 2, prévoit également la présence en classe d'étudiants contractuels à raison d'un tiers-temps, en plus des FSTG ayant pour la dernière année, la responsabilité d'une classe à mi-temps.

Suite au déplacement du CRPE en 2022, les stagiaires seront par la suite à temps plein en classe ! Le mouvement des TRS s'en trouvera donc l'année prochaine fortement impacté.

Virginie Akliouat



La rémunération des fonctionnaires baisse

Selon la dernière enquête de l'INSEE, le salaire net moyen dans la Fonction Publique de l'Etat a baissé en 2018 de 1.2 %. Cette baisse est de 0.9% chez les non-enseignants et de 1.5% chez les enseignants.

La rémunération nette moyenne des personnes en place est stable entre 2017 et 2018, ce qui signifie que l'avancement et les promotions parviennent à peine à maintenir le pouvoir d'achat alors qu'ils devraient récompenser l'expérience acquise par une meilleure rémunération.

Décidément, les faits sont têtus et les politiques mises en oeuvre sous le quinquennat Macron sont des politiques inégalitaires, au profit des plus aisés. Dans la fonction publique de l'Etat, ce sont les catégories B, avec -2 %, qui ont vu les rémunérations nettes baisser le plus, l'avancement et les promotions ne permettant même pas de maintenir le pouvoir d'achat (-0.4 pour les catégories C et -0.5 % pour les catégories B). Si l'on considère l'étagement des salaires dans la FPE, la baisse du salaire net décroît continuellement plus on monte vers les hauts salaires : de -1.8 % pour le troisième décile de salaires, elle n'est plus que de -0.9% pour le 9^e décile, c'est-à-dire les 10 % de fonctionnaires les mieux rémunérés.

Pourtant, malgré ces innombrables promesses, le gouvernement n'augmente pas les salaires. Dans la fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice continue de dégrader le pouvoir d'achat de tous, et dans l'éducation nationale, 70 % des agents sont privés de la prime d'attractivité quand la prime d'équipement informatique de 150 € par an ne couvre que très partiellement les frais. Avec son Grenelle des enseignants, le ministre Jean-Michel Blanquer poursuit d'autres objectifs que celui de la revalorisation, à savoir la transformation des métiers.

La question salariale est au cœur de la plateforme de la grève du mardi 26 janvier 2020, à laquelle nous devons tous participer.

Laurent Tramoni



La Santé au Travail en période de pandémie : Heureusement, les CHSCT existent encore...

Depuis la rentrée de septembre, le Ministère de l'Éducation Nationale s'est distingué par une communication et des décisions mettant tous les personnels en grande difficulté : variations du protocole sanitaire dans la précipitation, injonctions intenable, absence d'anticipation, informations contradictoires et manque de transparence sur le nombre de contaminations... Surtout, personnels et usagers ont très vite perçu le décalage entre les discours tenus dans les médias et la réalité vécue dans les établissements scolaires : personnel en nombre insuffisant pour assurer le nettoyage et la désinfection attendus, impossibilité de limiter le brassage en raison du trop grand nombre d'élèves, en particulier sur les temps de cantine ou lors des répartitions imposées par manque de remplaçant-es dans le 1er degré. Pour la FSU, il était essentiel de créer les conditions permettant de mainte-

nir les élèves à l'école, notamment en protégeant les personnels. Pourtant, ils ont dû faire face non seulement à la crise sanitaire elle-même, mais il leur a fallu aussi composer avec les modifications du travail qu'elle a engendrées et c'est dans un état d'épuisement inquiétant qu'ils sont arrivés aux vacances de Noël.

Dans ce contexte, les CHSCT ont tenu une place essentielle : obtenir les mesures pour protéger les personnels du risque épidémique, alerter des conséquences sur la santé découlant des modifications de l'organisation du travail, œuvrer pour que les droits des personnels, en matière de santé au travail, soient garantis et renforcés. Il a fallu ainsi batailler pour que les personnels « vulnérables », susceptibles de développer des formes graves de la maladie, puissent bénéficier d'un dispositif protecteur, qui aura connu de multiples rebondisse-

ments, tout comme la question du jour de carence. La FSU a obtenu sa suspension, à défaut d'obtenir son abrogation : il ne sera plus prélevé à partir du 1er janvier jusqu'au 16 février (fin de l'état d'urgence sanitaire) pour les arrêts maladie liés au COVID.

La grève sanitaire nationale du 10 novembre dernier a permis d'exprimer l'urgente nécessité d'une politique de prévention digne de ce nom : réduire les effectifs d'élèves, recruter des personnels supplémentaires de vie scolaire et d'agents territoriaux, réaménager les programmes scolaires et établir un nouveau calendrier du bac... Plus que jamais, restons mobilisés en 2021 pour nos conditions de travail !

Séverine Vernet (SNES-FSU),
Secrétaire du CHSCT Académique

26 janvier Appel National Education Toutes et tous en grève !



Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.



FSU 13
Le bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
des Bouches-du-Rhône
23, boulevard Charles Nédélec, 13003 Marseille
Bulletin trimestriel N°241 Janvier 2021
N° CPPAP 0922 S 07454
N° ISSN 1771-0383
Dépôt légal : 17 février 2011
Tiré sur rotative offset à l'imprimerie CCI,
9 Avenue Paul Héroult 13015 Marseille
Directrice de publication : Florence Marly
Rédactrice en chef : Caroline Chevé
Maquette : Christophe Doré

Plan de sortie de crise : Une priorité absolue :

Depuis septembre nous consacrons les pages centrales du journal de la FSU13 aux objectifs du « Plan de sortie de crise » de l'appel « Plus jamais ça ! Construisons ensemble le jour d'après », appel lancé par des organisations syndicales et des associations en mai 2020. La mesure 7 est consacrée aux droits des femmes et à la lutte contre le sexisme.

Extraits

(...) Elles sont sous-représentées dans nombre de professions essentielles, des infirmières aux aides à domicile, des enseignantes aux caissières. L'égalité de leurs droits n'est pour autant pas encore effective que ce soit au travail ou dans la société. Une réelle protection contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail doit être mise en place : procédures internes et application de la loi, formation spécifique pour les personnels. La situation exceptionnelle de crise sanitaire nécessite des délais rallongés pour l'accès à l'IVG. L'éducation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge doit être une priorité. Les femmes sont sous-représentées et invisibilisées dans les lieux de pouvoir, comme a pu le démontrer la crise du Covid-19, alors qu'elles sont en première ligne. (...)

PPCR : un pas vers l'égalité salariale

La question de l'égalité salariale aurait pu ne pas se poser dans la fonction publique et en particulier dans l'éducation nationale où les traitements reposent sur une grille indiciaire simple et où la part des primes est quasi nulle. Mais c'était sans compter avec les inégalités de carrière, congé parental ou disponibilité pour enfant impactant les moments d'évaluation et ralentissant de fait le rythme d'avancement. Un premier pas a été franchi avec le protocole PPCR, imposant à la fois des rendez-vous de carrière à échéances fixes et un rythme d'avancement quasi unique (à 2 ans près). Le protocole signé en 2016 garantit également la prise en compte de la proportion hommes/femmes dans l'établissement des tableaux d'avancement et de promotion à la hors-classe puis à la classe exceptionnelle. Cet équilibre est considéré sur l'ensemble d'un corps, alors que la FSU revendique une prise en

compte plus fine, sur le nombre de promouvables, mais cela représente déjà un progrès considérable par rapport au système antérieur qui ignorait ce paramètre, sauf de façon très marginale. On pourra également noter que le décret du 5 mai 2020 permet aux agent-e-s en congé parental ou en disponibilité pour enfant de conserver leurs droits à avancement, disposition qui participe aussi de l'égalité dans la carrière puisque cela concerne les femmes à hauteur de 90%. Mais il reste du chemin à parcourir pour garantir l'égalité des carrières et des retraites : toute tentative d'évaluation « au mérite » sera combattue aussi au nom de l'égalité salariale et il faut une véritable volonté politique et des moyens pour obtenir les résultats promis par l'accord sur l'égalité professionnelle.

Annie Sandamiani



Éduquer à l'égalité filles-garçons

Si la réussite des filles à l'école en France ne fait pas de doute, les inégalités persistent. En droit l'égalité des filles et garçons semble dans l'ensemble garantie. Pourtant on voit qu'un plafond de verre continue de se dresser dans les parcours professionnels et personnels des filles et des femmes. Les réponses du ministère de l'EN ne remettent que peu en cause le système social qui pousse les femmes à mettre de côté leurs ambitions, voire à les réprimer.

Cela est avant tout dû à des campagnes politiques contre l'éducation à l'égalité comme par exemple avec la fronde contre les ABCD de l'égalité. La FSU souhaite donc s'inscrire dans un processus de modification profonde de la prise en compte des oppressions que subissent les filles et les femmes.

Pour nous professionnel-les de l'éducation, l'enjeu est de contrer une imagerie encore très présente des femmes assignées au « travail reproductif », c'est-à-dire l'ensemble des tâches qui permettent de vivre. Si l'école veut être le lieu de l'émancipation il lui faut donc évoluer en valorisant ces tâches...

Kévin Rio



tie de crise

les droits des femmes



Egalité : mener chaque combat

Le combat pour l'égalité absolue entre les femmes et les hommes a pris ces dernières années de nouvelles formes, puissamment renouvelé par de nouveaux concepts, de nouveaux médias, de nouveaux espaces de lutte.

Le corps des femmes a toujours été au cœur des luttes féministes, du vêtement au droit à l'IVG ou à la criminalisation du viol. La puissante prise de conscience actuelle des violences faites aux femmes et des féminicides marque une nouvelle étape qui doit aujourd'hui se traduire beaucoup plus concrètement dans les politiques publiques, dont l'éducation et les services publics.

Portée par les études sociologiques, au plus près des situations réelles, la mise en évidence de la multiplicité des formes de domination, explicites ou implicites, intentionnelles ou incorporées par la socialisation, ouvre un champ infini d'interventions au quotidien, dans la rue, la famille, les relations de travail pour chacun et chacune, en tant que syndicaliste ou simplement citoyen.ne.

Dans nos pratiques professionnelles, si les déterminismes de sexe et de genre sont souvent bien identifiés dans les comportements liés à l'orientation scolaire, le rôle de nos gestes professionnels dans la reproduction des inégalités et de la domination doit aujourd'hui être mieux identifié et faire l'objet de formations, tant par l'institution que par la pratique syndicale.

Enfin la bataille pour traduire l'égalité des droits en égalité effective est loin d'être achevée, ce dont témoigne les différences de rémunération et de carrière au sein de la fonction publique. Dans les écoles, les établissements, les services, le travail des militant.e.s de la FSU est incessant. Il doit continuer et s'amplifier.

Chacun de ces combats est porteur de dynamiques pouvant amplifier les autres, et déboucher sur un puissant mouvement d'émancipation. Cessons de voir de la fragmentation et de la division : c'est chaque combat qu'il faut mener.

Caroline Chevê



Mairie de Marseille : une PE en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes

Nathalie TESSIER est Professeure des Ecoles à l'élémentaire Azoulay (Marseille 8ème). Elle est conseillère municipale de la mairie centrale, élue sur la liste du Printemps Marseillais. Elle est en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes.



FSU13 : Quelles politiques publiques peuvent être mises en œuvre à Marseille ?

Nathalie TESSIER : Avec le phénomène #MeToo, les violences faites aux femmes sont apparues pour ce qu'elles sont, des faits de société patriarcale et non pas des faits divers. Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex. Avec la crise du Covid, les métiers les plus mal payés, les plus déconsidérés et tenus de façon très majoritaire par des femmes, sont apparus comme essentiels. Il est grand temps que ces injustices insupportables disparaissent.

Le Grenelle contre les violences faites aux femmes n'a pas apporté de mesures suffisantes et les conditions de travail et de salaire n'ont pas évolué.

Il doit y avoir une réponse de l'État pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre les féminicides. Les études chiffrées à un milliard d'euros minimum le coût

de la mise à l'abri et de la prise en charge des victimes des violences conjugales.

A Marseille nous avons la volonté d'ouvrir un lieu d'accueil global pour simplifier le parcours des victimes en partenariat avec les associations et les institutions et de créer un observatoire de violences faites aux femmes. Nous envisageons aussi de féminiser la dénomination des rues, espaces et lieux publics de Marseille. Ces propositions sont dans le programme du Printemps Marseillais.

FSU13 : A Marseille, quelles sont les urgences ?

Nathalie TESSIER : La mise à l'abri des femmes victimes de violences et leurs enfants, la création d'hébergements d'urgence et l'aide aux personnes prostituées sont les urgences vitales.

Tant que les femmes seront considérées comme des objets qu'on peut frapper violer assassiner vendre ou acheter, l'égalité Femmes/Hommes ne sera pas possible.

Les solutions existent : elles s'appellent Éducation, Prévention, Protection.

FSU 13 : De quels moyens disposes-tu ?

Nathalie TESSIER : Il existe un service des droits des femmes avec un budget de fonctionnement et un autre dédié au subventionnement des associations luttant pour les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes. Le service reçoit et oriente les femmes vers les services compétents. Le 25 novembre et le 8 mars sont des moments phare. Des tables rondes pour informer et sensibiliser se tiennent au courant de l'année.

J'ai demandé pour l'année 2021 une augmentation importante des deux budgets car les demandes sont nombreuses.

Il existe la volonté politique pour rendre Marseille plus sûre plus féministe.

Cela passe aussi par un engagement financier important de la ville pour la création d'une maison des femmes.

Propos recueillis par Christophe Doré

Corona ou pas...

La FSU Conseil Régional PACA est toujours là !

Dès l'annonce du 1^{er} confinement, et à chaque communication gouvernementale liée à la crise sanitaire, les délégués FSU du CR PACA membres du CHSCT, ont sollicité la tenue de CHSCT ordinaires et extraordinaires afin d'échanger avec l'administration et d'adapter les mesures au contexte.

Afin de garantir la sécurité des personnels, la FSU a obtenu que tous les agents soient dotés de gel hydroalcoolique, de masques et de gants jetables. Pour les personnels vulnérables et les gardes d'enfants, la FSU a demandé la mise en place d'ASA sur présentation d'un certificat médical d'isolement ou d'une attestation de fermeture de la structure d'accueil. Enfin, la FSU a acquis que tous les agents régionaux ressentant des symptômes liés à la COVID19, aient un accès facilité au dépistage.

Lors de chacun de ces comités, la FSU a maintenu comme revendications : renforts supplémentaires dans les lycées, EPI et masques adaptés aux missions des ARL, équité dans l'attribution des jours de télétravail, garantie de conserver les formules GITT et les plages horaires existantes, participation financière pour les frais de consommables de 15/25€/agent en télétravail, mise en place de dépistage de la

Covid-19 dans les bâtiments régionaux, garantie pour les agents de travailler au quotidien en toute sécurité afin d'assurer la continuité du service public.

Lors de chaque rencontre avec l'administration, la FSU a exigé la suspension du jour de carence ainsi que des règles de gestion de la Prime de Fin d'Année pour tous les agents porteurs du coronavirus. Il est inconcevable que les agents aient à subir une double peine. Nous avons aussi



rappelé que le télétravail à raison de 5 jours/semaine devait s'appliquer au plus grand nombre et que l'activité des agents en présentiel devait être adaptée au contexte sanitaire.

Concernant le télétravail, certains retours font apparaître quelques effets pervers sur la condition de certains agents, à savoir : isolement social et professionnel, perte de l'esprit d'équipe, de sens, affaiblissement du collectif de travail, détérioration de la santé physique et psychologique, stress et

risque de burn-out, hyper connectivité, contrôle abusif qui génère un sentiment de harcèlement.

Aussi, la FSU a demandé que ces risques professionnels soient évalués au sein du Document Unique afin de pouvoir en mesurer les impacts dans l'avenir. La FSU sera vigilante afin que les dérives du télétravail n'impactent ni la santé ni les conditions de travail des agents.

Enfin, au regard de l'augmentation des tâches de désinfection imposées par les protocoles sanitaires la FSU a obtenu un renfort de 200 contractuels afin de compenser le manque de personnels et les absences liées à la COVID 19 ainsi que la mise en œuvre d'un protocole sanitaire dégradé avec priorisation de certaines tâches.

La crise sanitaire que nous traversons n'a fait qu'accroître l'épuisement des personnels et notamment ceux des lycées déjà fragilisés. La FSU veillera à ce que chaque agent régional dispose de conditions de travail adaptées et que sa santé soit préservée.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ville de Marseille : après l'espoir, la déception...

Le combat syndical continue

En juin 2020, la victoire du Printemps Marseillais a été portée par l'engagement de partis politiques, d'associations, de collectifs et d'organisations syndicales. Ainsi est né cet espoir d'en finir avec 25 ans de clientélisme, d'affairisme et de gestion autoritaire.

La majorité municipale s'est engagée en faveur d'un dialogue social renoué et les agent-es territoriaux ont alors reçu des promesses de la part des élu-es, en particulier pour améliorer leurs conditions d'emploi. Or, après quelques négociations expéditives, la municipalité avait l'intention, lors du conseil municipal du 21 décembre 2020, d'approuver une délibération entravant le droit de grève des personnels des crèches et des écoles.

Cette délibération s'appuie sur un protocole, prévu par la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction publique. Lors du CCFP de juillet 2019, les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, FAPF, CFE-CGC, CFTC) ont toutes voté contre cette « loi liberticide » qui organise le recul des droits sociaux des agent-es et le début du démantèlement de la fonction publique territoriale.

Avec l'action de l'Intersyndicale LA FSU TERRITORIALE 13/CGT, soutenue par des collectifs engagés au sein du Printemps Marseillais ou ayant appuyé son action, la délibération a été retirée de l'ordre du jour du conseil municipal du 21 décembre 2020. L'administration est revenue sur sa position initiale d'exclure les organisations syndicales, non-signataires, de tout réexamen de l'accord préalable.

Le contenu de cet accord a été négocié et signé par 4 organisations syndicales (FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA) et la municipalité a déclaré ne pas abandonner son projet, qui ferait l'objet de nouvelles négociations présentées lors d'un conseil municipal en début d'année. Nous restons donc dans un système, ancré depuis des décennies, de cogestion et non de co-construction jusqu'à lors souhaité par la nouvelle majorité.

Ce projet politique est un mauvais coup pour la démocratie sociale et un mauvais signe envoyé par l'équipe municipale de la 2^{ème} ville de France. Elle serait la seconde ville de France, après Rennes, à le mettre en œuvre et, de fait, la première collectivité des Bouches-du-Rhône.

Selon les accords de Bercy de 2008, le dépôt d'un préavis de grève contraint l'employeur à recevoir les organisations syndicales dépositaires afin d'ouvrir des négociations sur l'objet du préavis. C'est le non-respect, par les employeurs, de la loi de 2008 qui met à mal le Service public et non le recours au droit constitutionnel à cesser le travail. Si certains services de la ville sont en difficulté, la cause n'est pas le fruit d'un abus du droit de grève, mais celui de 25 ans de gestion catastrophique et du manque de moyens, mis à la disposition des agent-es communaux, pour faire face à la situation sanitaire.

LA FSU TERRITORIALE 13 ne signera jamais un texte visant à réduire le droit de grève ! Exigeons, une amélioration des conditions de travail, des recrutements massifs et la reconnaissance de la pénibilité !

LA FSU TERRITORIALE
Section Ville-de-Marseille
Yannis Darioux, Secrétaire général
Joëlle Libraty, Secrétaire générale adjointe

Réforme de l'assurance chômage : du sursis lié à la pandémie pour les chômeurs

En début d'année 2019 le gouvernement avait, sans accord des partenaires sociaux, décidé de réformer l'assurance chômage. Cette réforme avait comme objectif principal une économie budgétaire. Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'entrée en application n'en finit plus de faire des dégâts parmi les demandeurs d'emploi, en durcissant les conditions d'éligibilité à l'indemnisation.

Entre avril 2020 et mars 2021, l'instauration de critères d'éligibilité plus stricts devait frapper 32 % des personnes qui auraient ouvert un droit si les textes étaient restés inchangés (soit 832 000 personnes).

Les autres dispositions punitives qui devaient entrer en vigueur en avril 2020, avaient trait au calcul du salaire journalier de référence, avec une baisse moyenne de 22 % de l'allocation, passant de 905 à 708 euros. Cela devait toucher, d'après l'Unedic, environ 850 000 personnes.

La pandémie a bloqué la mise en place des nouvelles mesures au moins jusqu'à début 2021 et une prolongation des droits

actuels a été décidée pendant la durée des confinements.

Le 23 novembre 2020 le Conseil d'Etat a porté un coup majeur à ce texte, en annulant l'un de ses piliers jugé illégal : le nouveau mode de calcul du «salaire journalier de référence» (SJR). Ce nouveau mode



de calcul, à partir duquel est fixé le montant de l'indemnité « porte atteinte au principe d'égalité », selon la juridiction. Ce qui rejoint les prises de positions syndicales contre ce texte. Les autres dispositions principales du texte, à savoir une élévation du seuil à partir duquel il est possible d'ouvrir des droits et une dégressivité des allocations pour les salaires les plus élevés, ont en revanche été validées.

Il en résulte une grande confusion pour les demandeurs d'emplois et pour les agents de Pôle Emploi qui ont pour mission l'indemnisation. En effet, beaucoup de collègues redoutent de servir de boucs émissaires et de devenir le réceptacle de la colère de nombreux usagers. Ce n'est pas la communication sur le renforcement et le durcissement des contrôles entraînant, désormais, la suppression d'allocation qui vont être de nature à rassurer les quelques 6 millions de femmes et d'hommes inscrits à Pôle Emploi, sans aucun travail ou avec une activité réduite.

La pandémie a aggravé la situation de nos usagers. Monsieur Macron qui déclarait que pour trouver du travail, il suffisait de traverser la rue, doit revoir sa copie en intégrant l'urgence sociale qui prime plus que jamais sur cette incohérente notion d'économie. La charge de l'énorme déficit ne peut reposer sur les seuls travailleurs privés d'emploi et les salariés. Il est urgent de trouver d'autres sources de financement. Le combat pour la justice sociale reste plus que jamais d'actualité.

Eric Almagro

Libertés publiques ? Vigilance syndicale !

La FSU13 a appelé à participer aux différentes manifestations pour le retrait du projet de loi de sécurité globale en décembre et continuera à se mobiliser pour la défense des libertés publiques.

Le projet de loi de sécurité globale est une attaque contre la liberté d'information, d'expression, et de manifestation. Il prévoit des mesures qui restreindraient gravement les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée.

L'action des forces de sécurité est par nature publique. La publication d'images relatives aux interventions de police est légitime et nécessaire au fonctionnement démocratique. Elle est indispensable au contrôle de l'action des forces de sécurité et à la mise en évidence des violences policières.

Nous exigeons une police capable de faire appliquer la loi sans recourir à la violence, une police dont la lutte contre le racisme et les discriminations serait un des objectifs prioritaires. Une police

qui ne verrait pas dans les manifestations un désordre à réprimer mais l'expression souhaitable d'une démocratie vivante. Une police républicaine au service de la démocratie.

La réponse à la crise économique et sociale par le contrôle et la surveillance est une impasse.

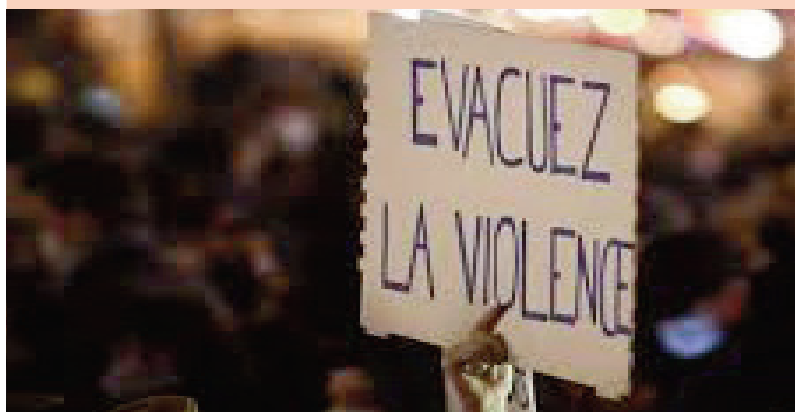
La publication le 2 décembre de trois décrets étendant l'ampleur du fichage pour des raisons de sécurité à « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale », ou encore aux « données de santé révélant une dangerosité particulière » est pourtant un nouveau signe de cette tentation autoritaire du gouvernement, qui marque aussi le projet de loi « confortant les principes républicains », anciennement « contre les séparatismes » qui sera débattu à l'assemblée en janvier.

Au contraire, c'est la fin des discriminations, l'amélioration des

conditions de vie, la résorption des inégalités et de la précarité, le renforcement des droits sociaux, l'accès à l'emploi et aux services publics qui sont les véritables priorités.

La FSU13 maintiendra sa vigilance et appellera au besoin à la mobilisation en janvier.

Caroline Chevê



Pierre GIOVANAZZI nous a quitté

Une grande figure du militantisme disparaît



Pierre fut secrétaire académique adjoint du SNES, premier secrétaire de la FSU 13 lors de sa création. Il était engagé au sein du PCF.

Il a joué un rôle important au sein du SNES, de la tendance Unité et Action, de la FEN 13 puis de la FSU, bien au-delà de la section académique du SNES Aix-Marseille.

Les militants académiques et nationaux qui l'ont côtoyé se souviennent ainsi de la place que Pierre occupait lors des intenses débats de la période du processus de scission conduit par les dirigeants de la FEN pour exclure de la fédération le SNES et le SNEP. Pierre fut l'un de celles et ceux qui ont eu l'audace de bousculer les manœuvres en cours en opposant le rassemblement et l'unité de tous les personnels, de la maternelle à l'université, face aux divisions politiques.

C'est ainsi que la FSU a été fondée en 1993, unitaire et pluraliste, et qu'elle est devenue, dès décembre 1993, la première fédération à l'Education lors des élections professionnelles, puis première également à la Fonction Publique de l'Etat dès 1996.

A son épouse Annie et à ses deux fils, Fabrice et Jean, nous adressons toutes nos condoléances attristées.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

15 janvier 2021 - Marseille
28 janvier 2021 - Paris



Réforme de l'Education Prioritaire : La FSU mène la réflexion... et construit la mobilisation !

La casse prévue de l'éducation prioritaire n'est pas acceptable. C'est pourquoi les différents syndicats de la FSU invitent les acteurs de terrain à élaborer collectivement des propositions qui permettent une démocratisation de l'école. Cette réflexion commencera dans le cadre d'assises à l'échelon local, avant la tenue des Etats-généraux au niveau national le 28 janvier 2021.

Vendredi 15 janvier 9h-17h

**Assises départementales de l'éducation prioritaire
Lycée Saint-Exupéry**

Pour y participer, appelez votre syndicat (SNES, SNEPS, SNUEP, SNUipp...)

Jeudi 28 janvier

Etats généraux de l'éducation prioritaire - Paris



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

**83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ**



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE

Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE

Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant